Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 056-215601410-20260629-DELIB290626_03-DE

COMMUNE DE MOUSTOIR-AC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi 29 Juin à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil municipal de la Commune de MOUSTOIR-AC, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle du conseil municipal en mairie, sous la présidence du Maire, M. Benoît ROLLAND.

Etaient présents : M.M. les Conseillers Municipaux : M. BELLEC Gwenaël, M. BERNARD Miguel Mme BESSE Nolwenn, M. BROGARD Pascal, Mme BRUNEAU Claire, M. CAHAREL François, Mme CAUDAL Jeannine, Mme GARO Sandrine, M. JOUAN Jean-Christophe, M. LE CLAINCHE Stéphane, M LE GAL Olivier, Mme LE HENANFF Amélie, Mme LE LAUSQUE Sandra, M. LE QUINTREC Jean-No, Mme POSTIC Perrine, M. ROLLAND Benoît, Mme TOTINI Emilie, Mme TRUBERT Stéphanie.

Absents : M. BELLEC Nicolas

Secrétaire de séance : M. François CAHAREL

Date de la convocation : 25 Juin 2026

DELIBERATION N° 290626_03 : ACTUALISATION DU TARIF DE LA GARDERIE

Comme chaque année, il convient de mettre à jour le tarif de la garderie compte tenu de l'inflation. Après avis favorable de la commission « affaires scolaires et périscolaires et gestion des salles municipales » », il est proposé d'appliquer le taux d'inflation (hors tabac) qui est de 1.7 % entre mars 2025 et mars 2026 :

- GARDERIE PERISCOLAIRE

	Tarif 2023 / 2024	Tarif 2024/2025	Tarif 2025/2026	Tarif 2026/2027
Tarif au ¼ d'heure	0.35 €	0.36 €	0.36 €	0.37 €
Majoration pour dépassement horaire	5.55 €	5.67 €	5.71 €	5.81€

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après vote à l'unanimité :

- **VALIDE la nouvelle grille tarifaire de la garderie, applicable à partir du 1er Septembre 2026**

MAIRIE DE MOUSTOIR-AC
56

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire, Benoît ROLLAND